**Garantie prolongée (2+3 ans) : conditions de l'action**

Action valable du 04/09/2026 au 31/12/2026 inclus. Enregistrement possible jusqu'au 31/01/2027 inclus. 3 ans de garantie supplémentaire après enregistrement réussi.

Uniquement valable pour un achat auprès d'un revendeur agréé JURA en Belgique et au Luxembourg, et sur une sélection d'appareils. Les prix mentionnés dans les flyers sont des prix de vente conseillés.

Liste des appareils participants : JURA A8 (EA), E10 (ED), S10 (EA) ou Z10 (EB/EC).

**Conditions de la garantie prolongée (2+3 ans)**

1. Enregistrement

- Le produit participant doit être enregistré en ligne pendant la période de l'action, soit du 4/9/2026 au 31/01/2027 inclus.
- Un enregistrement en dehors de cette période ne donne pas droit à la garantie prolongée.

2. Limitations

- La garantie prolongée couvre exclusivement les pièces ou les défauts spécifiques mentionnés dans les conditions du fabricant.
- Les frais de transport ou de déplacement ne sont pas couverts par la garantie.

3. Utilisation

- La garantie s'applique uniquement en cas d'utilisation normale, conformément aux instructions du mode d'emploi.
- Les dommages causés par une utilisation incorrecte, un accident, une négligence ou des réparations effectuées par des partenaires de service non agréés ne sont pas couverts par la garantie.

4. Preuve d'achat

- La facture d'achat originale ou le ticket de caisse, ainsi que la confirmation d'enregistrement, doivent être conservés et pouvoir être présentés sur demande.

Ces conditions s'appliquent en complément de nos conditions générales de garantie.

## Conditions générales de garantie

***Usage domestique***
Pour les achats effectués chez nous ou chez l'un de nos revendeurs agréés, la garantie fabricant suivante s'applique :
Bodart & Co accorde au client final, pour cet appareil développé et conçu pour un usage domestique, en complément de ses droits envers le vendeur et selon les conditions mentionnées ci-dessous, **une garantie fabricant de 25 mois à compter de la date d'achat.**

1. Pour les produits soumis à la distribution sélective, la garantie fabricant n'est accordée que si l'appareil JURA a été acheté auprès d'un revendeur agréé JURA.
2. Les défauts sont corrigés par JURA/Bodart & Co pendant la période de garantie. Au choix de JURA/Bodart & Co, la garantie est assurée par la réparation, le remplacement des pièces défectueuses ou le remplacement de l'appareil. L'exécution de la garantie n'entraîne ni la prolongation ni le renouvellement de la période de garantie. Les pièces remplacées deviennent la propriété de Bodart & Co.
3. Aucune garantie ne peut être accordée pour les dommages ou défauts résultant d'un raccordement non conforme, d'une utilisation ou d'un transport inappropriés, de réparations ou de modifications effectuées par des personnes non agréées, ou du non-respect du mode d'emploi. En particulier, tout droit à la garantie est annulé si les instructions d'utilisation ou d'entretien de JURA ne sont pas respectées, ou si des produits d'entretien autres que les filtres JURA CLARIS et les pastilles de nettoyage ou de détartrage JURA, ne répondant pas aux spécifications d'origine, sont utilisés. Les pièces d'usure (telles que les joints, les meules, les valves) ainsi

que les dommages causés par des corps étrangers dans le moulin (tels que des pierres, du bois, des trombones…) ne sont pas non plus couverts par la garantie.

4. La preuve d'achat mentionnant la date d'achat et le modèle fait foi pour le droit à la garantie. Afin de faciliter le traitement, la preuve d'achat doit, dans la mesure du possible, contenir les informations complémentaires suivantes : nom et adresse de l'acheteur et numéro de série de l'appareil.
5. Si le client final est une entreprise ou une personne morale, la garantie fabricant est de 12 mois.
6. La garantie est accordée en Belgique. Pour les appareils achetés en Europe puis transportés dans un autre pays européen, la garantie est accordée dans le cadre des conditions de garantie JURA applicables dans ce pays. Bodart & Co B.V., Terbekehofdreef 60-62, 2610 Wilrijk, Belgique | SARL Bodart-Lux, Route d'Arlon 49-53, 8009 Strassen, Luxembourg
7. Les interventions sous garantie sont effectuées en Belgique, après concertation préalable avec notre service clientèle (03 260 67 64), par envoi ou remise de l'appareil à :

**Bodart & Co BV**
**Service clientèle :** +32 3 260 67 64 ou helpdesk@bodartservicehouse.be
**Horaires :** lundi 8h30-12h et 14h-17h | du mardi au vendredi 8h30-17h | samedi 9h-13h (sauf dimanches et jours fériés ; consultez toujours nos horaires d'ouverture pour des informations à jour)
**Adresse :** Terbekehofdreef 60-62, 2610 Wilrijk, Anvers, Belgique

***Usage professionnel***

Les appareils professionnels et les appareils domestiques utilisés par une entreprise ou une personne morale bénéficient d'une garantie fabricant **de 12 mois**.